

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU

JEUDI 27 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HARDY, maire.

En exercice : 18
Présents : 14
Absents : 4
Pouvoir : 1
Votants : 15

Date de convocation : 18.01.2022
Affichage compte-rendu : 04.02.2022

Etaient présents :

HARDY Jean-Pierre, maire	PEROZ Claude	BOIVENT Amand
BY Françoise, 1 ^{ère} adj	BRAULT Louis	ROUHAUD Jean-François,
DEROYER Christophe, 2 ^e adj	TURMEL Catherine	LE COURTOIS Xavier
LEDUC Joëlle, 3 ^e adj	JAN Stéphanie	ARONDEL Carine
HAMARD Pierrick, 4 ^{ème} adj	LHERMELIN Virginie	

Excusés :

TABURET Micheline (pouvoir à Mme Leduc), PARIS Stéphane, ARNOULD Bérénice

Absente : HARDÉ Séverine

Secrétaire de séance : DEROYER Christophe

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1. Enfance et jeunesse

- Participation aux frais de fonctionnement 2022 école F. Ozanam

2. Info Com - Animation - Vie associative

- Bulletin municipal ; projets pour 2022

3. Voirie - Espaces verts - Environnement

- Aménagement Rues du Coglais et de la Salorge : maîtrise d'œuvre
- Allées sablées : devis complémentaire
- Terrain dépôt Sotrav : bilan aménagements 2021 - prévisions 2022

4. Fougères Agglomération

- Projet d'extension de l'entreprise Gélin (ZA de Plaisance)
- Infos diverses

5. Rapport sur les décisions du maire prises par délégation

6. Questions diverses :

- Renouvellement convention d'occupation précaire YI18/YI30 (la Rouzais)
- Courrier conjoint commune-GRDF conversion chaudières au fioul
- Infos diverses

7. Questions ouvertes

Le procès-verbal du 14.12.2021 est adopté par les membres du conseil municipal, qui signent le feuillet de clôture du registre des délibérations.

1. ENFANCE ET JEUNESSE

Rapporteur : Françoise BY

Adjointe déléguée aux affaires sociales, enfance et jeunesse

Participation 2022 de la commune aux frais de fonctionnement de l'école F. Ozanam

Rappel : l'école privée F. Ozanam de Saint Sauveur des Landes est sous contrat d'association ; une convention en date du 19/09/2005, passée entre l'école et la commune, prévoit que la participation communale aux frais de fonctionnement de l'école, soit versée à raison d'1/4 par trimestre. Il convient donc de fixer la participation communale pour l'année 2022.

Monsieur le directeur a transmis le nombre d'élèves scolarisés dans le RPI St Hilaire-St Sauveur, et domiciliés à Saint Sauveur des Landes :

- 46 élèves en maternelle
- 79 élèves en élémentaire

Le cout moyen départemental fixé par la préfecture pour cette année est le suivant :

- 1 307 EUR par élève de maternelle (1 262 EUR en 2021)
- 384 EUR par élève en élémentaire (386 EUR en 2021)

Principe du calcul : enfants inscrits dans le RPI au 1er janvier et domiciliés à St Sauveur X le coût moyen départemental déterminé par la préfecture

Section	Nb	Cout moyen départemental	Total
Maternelle	46	1 307 €	60 122, 00 €
Elémentaire	79	384 €	30 336, 00 €
	125	TOTAL	90 458, 00 €

A verser en 4 fois : 22 614, 50 € Par trimestre

Pour info en 2021, la participation s'élevait à 87 180 euros (soit 21 795 € par trimestre)

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- De fixer la participation de la commune aux charges de fonctionnement de l'école privée F. Ozanam, telle qu'exposée dans le tableau ci-dessus, soit, pour l'année 2022, la somme de 90 458 EUR.

2. INFO-COM ANIMATION VIE ASSOCIATIVE

Rapporteur : Christophe DERoyer

Adjoint délégué Info-Com - Animation - Vie associative

Vœux et bulletin municipal

Les vœux ayant dû être annulés en raison du contexte sanitaire, le bulletin municipal fait une large place au bilan des réalisations 2021 et à la présentation des projets pour 2022. M. Deroyer remercie les élus qui assurent la distribution des diverses publications de la municipalité.

Projets de la commission Info-Com Animation pour 2022

Deux dates récurrentes sont d'ores et déjà retenues pour les animations 2022 :

- 3 septembre 2022 : Forum des Associations Romagné-St Sauveur, organisé à St Sauveur
- 27 novembre 2022 : Téléthon - Départ de St Sauveur des Landes

La commission réfléchit également à d'autres projets d'animations.

Le panneau d'information lumineux, endommagé en décembre dernier, est parti en réparation. Il a été demandé à l'entreprise de trouver une solution pour le protéger des actes de vandalisme.

3. VOIRIE ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT

Rapporteur : M. Hamard

Adjoint délégué voirie, espaces verts, environnement

Aménagement des Rues du Coglais et de la Salorge : mission de maîtrise d'œuvre

Le conseil municipal souhaitant procéder en 2022 à l'aménagement de la rue du Coglais et de la rue de la Salorge (sécurisation du cheminement, reprise des réseaux d'assainissement, réfection de la voie), une proposition de maîtrise d'œuvre pour cette opération est présentée à l'assemblée.

Le conseil municipal,

Considérant l'étude d'aménagement (CODD expertise) réalisée en 2016,

Considérant le montant estimatif du marché,

Vu l'avis favorable de la commission Voirie Espaces verts Environnement en date du 24.01.2022

Et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- DE RETENIR la proposition du BET Abeil de Rennes et de son co-contractant PODER pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des rues du Coglais et de la Salorge pour un montant de 37 250, 00 EUR HT soit 44 700, 00 EUR TTC
- D'AUTORISER monsieur le maire à signer la proposition de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

Allées sablées : devis complémentaires

Par délibération n°2021/04-65 du 21.05.2021, le conseil municipal a accepté le devis de l'entreprise HENRY pour la réfection des allées sablées de la résidence de Prieuré qui s'élevait à un montant de 29 805, 10 EUR HT.

Afin de finaliser cette opération, il convient d'apporter quelques compléments de travaux :

- | | |
|--|------------------|
| - Complément pour géotextile : | 1 451, 80 EUR HT |
| - Complément longueur supplémentaire Prieuré : | 1 244, 00 EUR HT |
| - Complément longueur supplémentaire Douet 2 : | 3 027, 90 EUR HT |

Le montant global de cette opération s'élève donc à 35 528, 80 EUR HT

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Voirie-Espaces verts-Environnement du 24.01.2022

Et après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- D'AUTORISER monsieur le maire à de signer les devis complémentaires avec l'entreprise Henry, afin de finaliser cette opération

Terrain de dépôt de l'entreprise Sotrav (Champ-Lion) : Point d'étape sur l'aménagement du site

Rappel : le conseil municipal par une délibération en date du 03.12.2020 a validé une démarche avec l'entreprise SOTRAV afin de préparer au mieux la future rétrocession du terrain de Champ-Lion à la commune. Une équipe a donc été constituée par l'entreprise (bureau d'étude, designer, etc) pour travailler sur l'aménagement du site. Des ateliers ont également eu lieu avec la commission voirie-espaces verts-environnement afin de collecter les idées et d'établir un programme d'aménagement.

Les représentants de l'entreprise Sotrav ont présenté à la commission Voirie-Espaces verts-Environnement le bilan des aménagements réalisés sur le terrain de Champ-Lion en 2021 et ceux prévus en 2022.

Aménagements réalisés en 2021 :

- Cheminement longeant le ruisseau, aménagement de la 1^{ère} dune
- Contact pris avec l'ESAT Les Ateliers du Douet pour la réalisation du mobilier sur le site. Souhait de valoriser les matériaux de récupération et le circuit court.

Aménagements prévus en 2022 :

- Boisement de la dune (en attente du retour du Bet Univers sur les essences de végétaux)
- Ouverture d'une zone sur laquelle le cheminement pourrait être possible dans l'année
- Continuation du cheminement en béton concassé
- Réalisation et pose d'un panneau présentant l'ensemble du projet (en entrée de site)
- Positionnement de l'espace avec l'aire de jeux vers l'entrée du site

Un délai supplémentaire est sollicité par l'entreprise qui souhaite livrer le terrain phase après phase, selon un calendrier restant à établir. Une nouvelle convention doit être rédigée entre la commune et l'entreprise afin de fixer ce calendrier et les obligations de chacun.

Avis de la commission :

- L'entretien du site ne reviendra à la commune qu'à la livraison de la totalité
- Il convient de bien délimiter les propriétés entre l'étang et le terrain SOTRAV
- Demande de réalisation du cheminement coté étang pour fin 2022

Le conseil municipal prend bonne note de ces éléments d'informations et de l'avancée du dossier.

Projets de la commission Voirie-Espaces verts-environnement pour 2022

- Réfection des allées sablées du Parc du Douet et de la Rabine (en cours)
- Mise en place de panneaux dans les lieux-dits (« ralentir - attention enfants »)
- Mise en œuvre de la convention étang : signalétique, panneaux d'information, barrière, etc...
- Renouvellement de l'opération élagage
- Opération de curage des fossés
- Radar pédagogique solaire à positionner entre l'accès au garage et le rondpoint des Chênes.
- Remplacement d'une portion de canalisation d'eaux pluviales dans le Douet 2
- **3 Journées citoyennes :**
 - **Mercredi 23 février :** entretien du jardin du presbytère,
 - **Jeudi 19 mai :** entretien du cimetière
 - **Au mois d'octobre :** entretien du cimetière

4. INTERCOMMUNALITÉ

ZA de plaisance : demande d'extension de l'entreprise Gélis

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande d'extension de l'entreprise Gelin en continuité de la construction existante. Le terrain concerné étant actuellement classé en zone A au PLU, Fougères Agglomération souhaite que soit engagée une procédure de déclaration projet (procédure qui permet de mettre en compatibilité un document d'urbanisme avec un projet présentant un caractère d'intérêt général).

Le conseil municipal en prend bonne note, dans l'attente des éléments lui permettant de délibérer.

Monsieur Deroyer précise qu'il reste peu de parcelles disponibles dans la zone d'activités de Plaisance, et qu'une extension de la zone est envisagée par l'EPCI.

Monsieur Rouhaud rappelle que certaines demandes avaient été formulées auprès de Fougères Agglomération par la commune (*transports, modification du PLH ...*), et qu'il serait opportun de les rappeler à l'EPCI.

Les membres du conseil municipal souhaitent que des représentants de Fougères Agglomération viennent présenter, lors d'une réunion dédiée, les différents projets qui impactent la commune de Saint Sauveur des Landes, et notamment la future Zone de Plaisance 3.

Monsieur le maire indique qu'il va solliciter Fougères Agglomération pour une réunion de présentation et d'échanges à convenir dans les meilleurs délais.

Informations diverses

Formation des élus : il est rappelé aux conseillers qu'ils peuvent s'inscrire, avant le 4 février, aux formations organisées par Fougères Agglomération (Urbanisme et Finances).

Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) : Fougères Agglomération a attribué, au titre FIH une subvention d'un montant de 7 500 EUR à la commune pour le financement de la création des 4 logements locatifs sociaux (1 PLAI et 3 PLUS) dans le Prieuré III.

Mobilités : les plans du projet de pôle d'échange multimodal (PEM) situé à Romagné (*sur l'emplacement de l'aire de covoiturage*) porté par Fougères Agglomération, et les croquis de la future liaison douce reliant St Sauveur - Romagné portée par le Département, sont présentés aux élus. Monsieur Deroyer indique qu'une réflexion est également en cours sur la continuité de la piste cyclable du PEM vers le bourg de Romagné et de Romagné vers la ville de Fougères.

SMICTOM : le Smictom va développer un label type « commune propre ». Pour l'obtenir les communes devront répondre à certains critères.

D'autre part, une animation « Caravane Main Verte » va être organisée en 2022 sur la commune.

5. RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION
--

Néant

6. QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Monsieur le maire

Convention d'occupation précaire YI18 YI30 La Rouzais

La convention d'occupation précaire passée avec M. Bruno Lhermelin pour la mise à disposition des terrains cadastrée YI18 et YI30 à La Rouzais, arrivant à terme, monsieur le maire propose de la prolonger aux mêmes conditions pour 1 année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité

- D'autoriser monsieur le maire à signer la prolongation pour 1 année, à compter du 01.01.2022, de la convention d'occupation précaire des parcelles YI 18 et YI 30, avec Monsieur Bruno LHERMELIN

Courrier conjoint commune- GRDF pour la conversion des chaudières au fioul

Dans le cadre du décret de fin des chaudières au fioul (*interdiction de l'installation de chaudières au fioul dans les maisons individuelles à compter de juillet 2022*), GRDF souhaite proposer aux habitants une conversion des chaudières fioul au gaz.

Un courrier conjoint commune - GRDF va donc être envoyé aux habitants par GRDF afin de les informer de cette possibilité de conversion.

Infos diverses

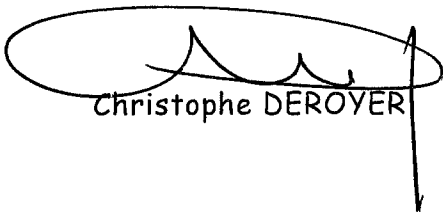
- La 2^{ème} phase des travaux de la Résidence Les Jardins du Fournil (*voirie définitive, éclairage public, espaces verts*) est prévue pour un démarrage au printemps 2022
- À la demande du Football Club des Landes, une réunion entre les communes de Romagné, St Hilaire et St Sauveur est programmée le 12 février prochain, avec les clubs de football locaux, pour échanger sur un éventuel projet de terrain synthétique.

7. QUESTIONS OUVERTES

- Madame Turmel remet à chaque conseiller municipal la copie d'un courrier de Fougères Agglomération adressé à l'Association de Sauvegarde de l'Environnement de St Sauveur des Landes en réponse à un courrier envoyé par l'association sur les projets éoliens.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 22h.

Le secrétaire de séance


Christophe DERoyer

Le maire


Jean-Pierre HARDY

